PERCY EN NORMANDIE (50)

GRAND PRIX /CIISTE



15 tours de 8.3 km

DIMANCHE 17 JUILLET





43 rue du Cadran, Moyon 50860 MOYON-VILLAGES contact@moyonpercyveloclub.fr Tél. 06 72 02 36 99 Siret 797 554177 00023



HORAIRES

12h00 : Ouverture de la permanence

13h00 : Réunion des Directeurs Sportifs à la permanence

13h30 : Départ fictif

13h32 : Départ réel à la sortie de l'agglomération

Vers 16h45 : Arrivée

CIRCUIT

15 x 8.36 km soit 125.4 km

Fichier .GPX:

https://www.openrunner.com/route-details/15015847



Permanence: Mairie, Place Cardinal Grente 50410 Percy-en-Normandie **Ligne départ et arrivée**: Rue Gustave Blouet, 50410 Percy-en-Normandie

Contacts organisation:

Pascal Hervieu – 06 77 02 36 99 Pierrick Leclerc – 06 22 22 53 22 Eric Briard – 06 82 10 90 84

















43 rue du Cadran, Moyon 50860 MOYON-VILLAGES contact@moyonpercyveloclub.fr Tél. 06 72 02 36 99 Siret 797 554 177 00023



REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 1. Organisation

L'épreuve Grand Prix Cycliste de Percy-en-Normandie est organisée sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme par Moyon Percy Vélo Club dont le siège est situé à Mairie, Route de la Mairie, Moyon, 50860 Moyon-Villages. L'épreuve se dispute le dimanche 17 juillet 2022 sous le contrôle technique du Moyon Percy Vélo Club.

Article 2. Type d'épreuve

L'épreuve inter-régionale, classée 1.12.7, est réservée aux coureurs 1ère, 2ème, 3ème catégorie, Juniors, Pass'Cyclisme Open.

Article 3. Participation - Engagement

L'épreuve est ouverte aux équipes de club selon la réglementation en vigueur le jour de l'épreuve.

Les engagements à 8.50 € par coureur se font sur le site cicle-web de la FFC.

Article 4. Permanence – Vérification des licences

La vérification des licences, le retrait des dossards, plaques de cadre et transpondeurs ont lieu le dimanche 17 juillet de 12h00 à 13h00 dans la permanence située à la Mairie de Percy-en-Normandie.

Les dossards, plaques de cadre et transpondeurs doivent être restitués en état d'origine à la permanence, au podium d'arrivée ou au véhicule balai, faute de quoi une sanction pourra être appliquée.

La réunion des directeurs sportifs, en présence du collège des commissaires et du directeur de l'organisation, se tient à 13h00 à la permanence.

Article 5. Radio Tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.550. Une moto-info accompagnera l'échelon course et sera à disposition du collège des arbitres.

Article 6. Assistance technique

Le service d'assistance technique neutre est assuré par 1 véhicule de dépannage neutre. Les directeurs sportifs fournissent les roues de dépannage. Les véhicules des équipes alignant un nombre de 5 coureurs minimum peuvent assurer le suivi et le dépannage de leurs coureurs. L'ordre des voitures est établi par tirage au sort lors de la réunion des directeurs sportifs.

Article 7. Ravitaillement

Une zone de ravitaillement est prévue Rue des Sports (entre l'entrée dans l'agglomération et le carrefour avant l'arrivée). Le circuit ne présente pas de zone de délestage des détritus. Les coureurs doivent conserver leurs détritus sur eux jusqu'à l'arrivée.

Article 8. Protocole

Les coureurs suivants sont appelés au podium juste après l'arrivée :

- 3 premiers de la course
- Premier des 2ème catégorie
- Premier des 3^{ème} catégorie
- Premier Junior
- Premier Pass'Cyclisme
- Premier du Moyon Percy Vélo Club

Article 9. Prix

Grille de prix : 700/2 dont 500 € au vainqueur

Spécial $2^{\grave{e}me}$ catégorie : 100/2 dont 70 € au premier $2^{\grave{e}me}$ catégorie Spécial $3^{\grave{e}me}$ catégorie : 100/2 dont 70 € au premier $3^{\grave{e}me}$ catégorie

Spécial Junior : 100/2 dont 70 € au premier Junior

Spécial Pass'Cyclisme : 100/2 dont 70 € au premier Pass'Cyclisme

Article 11. Antidopage

La législation antidopage française s'applique intégralement à l'épreuve. Le contrôle médical a lieu à la mairie, Place Cardinal Grente à Percy-en-Normandie.













